

Festival U13 PITCH

Règlement saison 2025 - 2026

Article 1

La Fédération Française de Football et la Ligue du Football Amateur organisent pour la saison 2025/2026 « le festival foot U13 Pitch », manifestation qui vise à associer le sportif et l'éducatif. La phase qualificative et la finale de district sont organisées par les commissions « compétition » du District et sa section football éducatif.

La finale régionale est organisée par la commission régionale « Jeunes » de la Ligue des Hauts de France de Football.

Ainsi les litiges et réclamations sont examinés à la fin de chaque tour :

- La commission d'organisation du District pour la phase départementale (tours préliminaires et phase de district)
- La commission d'organisation de la Ligue pour la phase régionale ;
- La commission fédérale du Football d'Animation pour la phase nationale.

Les décisions sont sans appel.

Article 2

Une seule équipe par club (sur engagement) et inscrite pendant la saison à une compétition de district catégorie U13 (foot à 8) peut participer au « Festival foot U13 Pitch ».

La participation est gratuite et limitée à 1 équipe par club par épreuve.

Les ententes sont autorisées et doivent être déclarées puis validées en début de saison par le comité directeur de district.

Les équipes féminines spécifiques peuvent y prendre part uniquement dans l'épreuve féminine.

Ce festival concerne d'une part les équipes féminines et d'autre part les équipes masculines. Ce festival concerne l'ensemble des joueurs/joueuses U12 et U13 pratiquant à 8 disputant une compétition de district.

Les U11 sont autorisés à participer à l'épreuve, dans les conditions prévues à l'Article 73 des Règlements Généraux de la fédération.

Les U14 (F) ne sont autorisées à participer qu'aux phases départementales et régionales, dans les conditions prévues à l'Article 155 des Règlements Généraux de la fédération.

Les joueurs et joueuses ne peuvent participer au « Festival Foot U13 Pitch » que pour un seul club ou entente. Les joueurs et joueuses doivent être qualifiés dans leur club au plus tard au 31 janvier 2026.



Festival U13 PITCH

Règlement saison 2025 - 2026

Article 3

Organisation de la phase de district : Qualifications

La phase qualificative se dispute sur une ou plusieurs demi-journées, principalement sous forme de plateaux à 3 ou 4 équipes.

La commission se réserve cependant pour un souci d'organisation, le recours exceptionnel au match par élimination directe.

A l'issue de ces plateaux, l'équipe ou les équipes (selon le nombre de qualifiés fixé par la commission) totalisant le plus grand nombre de points seront retenues pour les tours suivants, qualificatifs pour la phase de district.

Ces plateaux se déroulent suivant la formule critérium, chaque équipe se rencontrant.

Durée des rencontres :

Si plateau de 4 équipes : 2 x 10 min/rencontre Deux qualifiés par plateau

Si plateau de 3 équipes : 2 x 15 min/rencontre Un qualifié (La commission se réserve cependant pour un souci d'organisation, le recours exceptionnel à 2 qualifiés)

Si plateau de 2 équipes : 2 x 30 min/rencontre Un qualifié

L'ordre des rencontres est celui du tirage au sort (équipe 1ère tirée : équipe A...).

Ordre des rencontres :

Si plateau de 4 équipes : A/B et C/D, A/C et B/D, A/D et B/C.

Si plateau de 3 équipes : A/B, B/C, A/C.

Si plateau de 2 équipes : A/B

A l'issue du plateau, un classement sera établi par addition de points selon le barème suivant :

Barème : Match gagné : 3 points Match nul : 1 point Match perdu : 0 point Match perdu par pénalité ou par forfait : -1 point

Il est obligatoirement tenu compte lors des plateaux de qualification des résultats d'une épreuve de défis (jonglage ou jour de coupe) qui doit être effectuée avant le début des rencontres.

En aucun cas, il ne doit être procédé à l'épreuve des tirs au but. Les équipes sont départagées par :

1. Leur goal-average particulier à l'issue de la rencontre qui les a opposés ;
2. Le résultat de l'équipe lors de l'épreuve du défi.
3. Le nombre de buts total des équipes en égalité entre elles lors de l'épreuve jour de coupe les opposant
4. Tirage au sort



Festival U13 PITCH

Règlement saison 2025 - 2026

Une équipe qui n'effectue pas cette épreuve ou qui ne l'effectue que partiellement sera éliminée du festival.

Pour ces plateaux, les rencontres se disputent sur le terrain du club tiré au sort le premier, aux horaires fixés par la commission.

Le club recevant est seul responsable de la feuille des rencontres et du bon déroulement du plateau.

Chaque délégué d'équipe remplira correctement la feuille de rencontres prévue pour cette compétition (sinon application du barème financier issu des règlements généraux).

Les feuilles de matchs devront être retournées par le club recevant sur l'outil FAL dans les 48 heures au district.

Toutefois afin d'éviter la concurrence de plusieurs matchs ou plateaux pour un même club, la commission se réserve également exceptionnellement le droit d'inverser les rencontres ou plateaux. Les changements d'horaires doivent être signifiés aux autres clubs ainsi qu'à la commission « Compétitions » du district au minimum 48h avant le plateau par écrit. Les rencontres ou plateaux non disputés à la date prévue suite à un accord entre les clubs devront l'être impérativement dans les quinze jours qui suivent, sauf avis contraire de la commission. Le club recevant est responsable de la reprogrammation. Celle-ci doit être impérativement communiquée par écrit au district dans les 48h ouvrables qui suivent la date initiale de la rencontre ou du plateau. En l'absence de ces informations, le dossier sera transmis à la commission qui statuera. De même, si un désaccord se présente pour refixer la rencontre ou le plateau, la commission peut se saisir du dossier et refixer d'autorité la rencontre. Ceci ne concerne pas les rencontres ou plateaux remis par le district (remise générale) mais ceux remis par arrêté municipal, terrain impraticable... En cas d'arrêté municipal déposé avant le vendredi 12 heures (ou avant la veille du match 12 heures pour les rencontres ou plateaux organisés en semaine) et si celui-ci est accepté, la commission peut inverser la rencontre ou le plateau. En cas de nécessité, la commission se réserve le droit de faire jouer des rencontres en semaine

Article 4

Organisation de la phase de district. Définie ultérieurement (prévisionnel) le Samedi 28 Mars.

Article 5

Organisation de la phase régionale : Définie ultérieurement



Festival U13 PITCH

Règlement saison 2025- 2026

Article 6

Pour prendre part aux rencontres, la qualification des joueurs est celle des compétitions de district (critériums).

Les joueurs et joueuses doivent être qualifiés au club à la date de la journée au cours de laquelle se dispute la compétition.

Lors de la rencontre, un joueur remplacé, devient remplaçant, et à ce titre reprendre part à la rencontre par la suite.

Article 7

Les règlements du football à 8 est intégralement appliqué (dont l'arbitrage à la touche par les Remplaçants). **L'arbitrage éducatif devra être obligatoirement réalisé par un jeune U13 accompagné d'un adulte, si le club n'a pas de remplaçants un jeune ou adulte du club concerné pour être désigné.**

Article 8

Lors des rencontres ou plateaux qualificatifs, l'arbitrage sera assuré par des licenciés des clubs en compétition. Lors d'un plateau, l'arbitrage devra obligatoirement être assuré par l'arbitre bénévole licencié dont l'équipe ne joue pas. Lors d'une rencontre, l'arbitre sera nommé suite à un tirage au sort effectué avant le début de la rencontre. La phase de district est organisée par le District qui prend en charge les indemnités des arbitres qui seront désignés par la commission des arbitres du district.

Article 9

Lors des plateaux qualificatifs, les équipes doivent se présenter dans les couleurs indiquées dans l'annuaire des clubs (téléchargeable sur le site du district). Si les 2 équipes ont les mêmes couleurs, ou si celles-ci sont très proches, l'équipe recevante doit changer d'équipement. Sur terrain neutre, c'est le club le premier tiré qui changera de tenue. Lors des finales, chaque équipe doit avoir en sa possession 2 jeux de maillots distincts.

Article 10

Pour les plateaux qualificatifs ainsi que finale de district, les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par la Commission « Compétitions » en application des règlements de la F.F.F et de la Ligue.

